

Première session du comité de recensement des opticiens-lunetiers et optométristes de Côte d'Ivoire au titre de l'année 2024.

Le Registre des Opticiens chaque année est mis à jour par le Ministère de la Santé de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle à travers la Direction des Etablissements Privé et des Professions Sanitaires (DEPPS).

Le jeudi 14 mars 2024 s'est tenue à 09 heures à la salle de conférence de la DEPPS, la première session du Comité de Recensement des Opticiens- Lunetiers et Optométristes de Côte d'Ivoire au titre de l'année 2024.

Cette activité a un double objectif :

La mise à jour du Registre de la profession par l'élaboration de la liste des opticiens habilités à exercer en Côte d'Ivoire et par l'instruction de nouvelles demandes d'inscription au registre des opticiens lunetiers et optométristes.

Ainsi, dix-neuf (19) dossiers ont été soumis à l'analyse du comité. Après vérification de la complétude des dossiers, de l'authenticité des diplômes et de tous les éléments constitutifs du dossier, douze (12) requérants ont reçu un avis favorable et seront inscrits au registre 2024 des Opticiens- Lunetiers et Optométristes de Côte d'Ivoire. Cinq (05) demandes ont reçu un avis favorable sous réserve de complétude de dossiers (diplôme, certificat) et deux (02) dossiers ont été rejetés pour usage de faux diplômes.

Une carte professionnelle sera délivrée aux nouveaux opticiens lunetiers et optométristes pour leurs permettre d'exercer leur profession en toute légalité.

